



MONTPELLIER 2020

La lettre de « Sursaut »

Août 2017, n°51

Un mois de juillet « politique »



Site de l'assemblée nationale

Emmanuel Macron avait promis de mettre immédiatement au travail son gouvernement et les élus des Chambres. C'est effectivement ce qu'il a fait rompant ainsi avec une certaine relâche politique à laquelle nous avions habitués nos précédents présidents de la République. Dans cet exercice il s'est vite trouvé confronté à l'inévitable dure réalité révélée, notamment, par l'audit commandé sur l'état réel des finances du pays. Le constat l'a obligé à revoir à la baisse certains de ses engagements électoraux ou à en étaler le calendrier. La situation a entraîné nombre de tensions, celle avec l'armée en a été la plus exemplaire. De la même manière, une fois le principe des ordonnances voté (sans surprise), l'ensemble des réformes projetées pour ce début de quinquennat doit (et devra) tenir compte des négociations avec les partenaires politiques et sociaux. Les textes sur le travail doivent être finalisés à l'automne. L'arrêt de l'état d'urgence

avec l'inscription dans la loi de certaines dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme se décidera à la fin de l'année.

On a pu constater que l'essentiel des premières tensions s'est concentré, dans ce premier mois de législature, avec les politiques. L'exonération promise de la taxe d'habitation pour 80% des français a inquiété nombre d'élus communaux. Même s'ils reconnaissent une inégalité réelle devant cet impôt, ils acceptent mal la perte du contrôle de ce qui constitue l'essentiel de leur apport budgétaire et l'obligation de faire confiance en la parole d'un Etat redistributeur pour laquelle l'expérience les a amenés à n'accorder une confiance que très limitée. Le retour d'un Etat centralisateur s'accorde mal, par ailleurs, avec les récentes dynamiques décentralisatrices promettant davantage d'autonomie et de responsabilité aux territoires. Plus profondément, on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé des pratiques d'exonération : acquitter un impôt ne constitue-t-il la racine de l'identité citoyenne ? Les pratiques d'exonération engendrent régulièrement des sentiments d'inégalité, des vécus de sous-citoyenneté sans parler des recherches impudiques « d'optimisation fiscale ». C'est ce qu'évoque avec pertinence Gérard Dorival ci-dessous.

Les élus se sont également émus de la volonté présidentielle de diminuer leur nombre aux échelons aussi bien nationaux que territoriaux. Beaucoup en contestent l'efficacité économique tout en agitant le drapeau de la défense de leurs territoires. Pourtant deux exemples régionaux récents devraient leur donner à réfléchir. Pourquoi la constitution de notre nouvelle Région Occitanie s'est-elle accompagnée de l'augmentation du nombre de ses conseillers ? Cette situation est d'autant plus inexplicable que l'on a, dans le même temps, maintenu les conseils départementaux. Elle devient carrément problématique lorsque l'on sait que ces derniers se sont empressés de s'accorder une augmentation de 8% de leurs indemnités dès leur mandat acquis tout en annonçant aux citoyens des restrictions budgétaires. La confiance des citoyens envers les élus passe fatalement par leur exemplarité et la capacité de s'appliquer à eux-mêmes les rigueurs qu'ils imposent à tous.

Cette disposition s'insère plus globalement dans la loi de moralisation de la vie politique (« *restauration de la confiance dans la vie publique* ») votée en cette fin juillet à une large majorité, même si les allers-retours avec le Sénat s'avèrent plus compliqués. Quelques députés ont préféré s'abstenir, certains s'en disant même « navrés ». Ce sont plutôt les citoyens qui leur ont fait confiance qui pourraient être « navrés » devant cette nouvelle fuite. Bien sûr, on peut être déçu de la disparition de certaines dispositions annoncées durant la campagne présidentielle comme celle de l'exigence de casier judiciaire vierge ou la décision de faire sauter le « verrou de Bercy » pour les poursuites pour fraude fiscale. Mais il faut d'abord saluer et conforter une volonté politique déjà amorcée sous François Hollande de ramener plus de clarté et de morale dans notre vie démocratique ? Le recours à l'éthique individuelle ne peut suffire : c'est à l'Etat de définir un cadre législatif auquel chacun doit être tenu de se soumettre.



On a pu mesurer localement les aléas des dynamiques politiques des assemblées d'élus. Ceux de la Métropole montpelliéraine ont été invités à rejoindre la bannière du nouveau groupe « Montpellier, la République en Marche » : le refus de 7 vice-présidents a amené leur exclusion de leur fonction. Notre Métropole était jusqu'alors exemplaire d'un partage des responsabilités au-delà des appartenances partisans ? Son président se glorifiait encore récemment d'une position « hors-parti » : aurait-il cédé aux sirènes des inféodations ? A moins que ce soit un premier signe de la mise en ordre en vue des futures municipales.

Vive l'impôt !

Gérard DORIVAL



Jpeg bianotti.com

Nos gouvernants, au niveau national comme local, ont pris l'option de maintenir voire de baisser la pression fiscale, au motif des dérives des gestions de leurs prédécesseurs certes mais aussi, bien entendu, afin de flatter les électeurs, plus attachés à leur portefeuille personnel, ce qui peut se comprendre au premier degré, qu'au civisme d'une contribution à la solidarité sociale selon un effort qui réclamerait de la part des politiques une certaine pédagogie de conviction.

Plus d'impôt, pas forcément, mais mieux d'impôt pour enrayer la déshérence criante et dramatique des services publics, de la Justice, de la Police, des Armées, de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur, des Hôpitaux, de l'Écologie, de la Culture et ... de l'éducation populaire, pourtant essentielle.

Les citoyens constatent les dégâts, dont ils souffrent de plus en plus directement et indirectement : je suis convaincu qu'ils seraient prêts, au-delà des "économies" dont, je crois nous avons vu le "bout du bout", d'accepter de participer à un effort de redressement.

Les collectivités locales ont beaucoup recruté, contrairement à l'État qui a beaucoup dégraissé. L'absentéisme y est un fléau, irresponsable et immoral. Le courage de le combattre constitue une priorité, pas seulement financière.

Près de 60 % des français ne paient pas d'impôt sur le revenu et 80 % seront bientôt dispensés de la taxe d'habitation : pour ces concitoyens, les prestations publiques semblent ainsi tomber du ciel et ils ne sont en rien responsabilisés à réfléchir sur leur origine et leur devenir : l'abstentionnisme en est une résultante.

La gratuité d'usage étant pour le moins source d'incompréhension, voire de désintérêt, je proposerais, quitte à être iconoclaste, que chacune et chacun paient, même de façon infinitésimale pour les moins nantis, afin qu'ils puissent ainsi se montrer, par dignité, concernés.

S'agissant des plus fortunés, le nombre croissant de niches fiscales, les dispense finalement de contribuer : il s'agit de la fameuse "optimisation" fiscale, sport national s'il en est pour, (victoire !), tromper le fisc, qui prive l'État (et donc nous tous) d'importantes ressources. Un plancher exigible, non exorable, serait pour le moins décent. Ne parlons pas de l'évasion fiscale, illégale, qui, elle, n'est pas sur le point d'être éradiquée.

La CSG relève du même raisonnement. Quant aux "charges", ceux qui en réclament l'allègement ne réclament jamais un allègement en contrepartie des prestations santé, retraite ou chômage, dont ils profitent, comme tout le monde. CQFD.

L'impôt, mieux réparti, est un levier et doit être élevé au rang de fierté civique et non de repoussoir démagogiquement décliné par des illusionnistes.

Un événement à Montpellier : BACON/NAUMAN



« Elle a franchement de la gueule cette affiche proposant d'accoupler Francis Bacon et Bruce Nauman » écrit Judicaël Lavrador dans le guide de la revue *Beaux-Arts* recensant les principales expositions de l'été. Il fallait, en effet, avoir de l'audace pour confronter les vidéos « coups de poing » de l'américain Nauman et leurs personnages hurlant à la mort avec les corps ouverts, étirés et disloqués de l'anglais Bacon. Cécile Debray, commissaire invitée (chapeau Madame !) venue du Centre Pompidou pour les 10 ans de la réouverture du Musée Fabre, a expliqué que « *la radicalité de Bruce Nauman donnait à relire la puissance de Francis Bacon* ». Nous ne pouvons que lui donner raison. Ce qui unit, en effet, à Montpellier les œuvres des deux artistes ne réside pas dans leurs affinités : ils utilisent des supports complètement opposés et leur figuration du réel est radicalement différente. Leur lien principal réside dans un traitement de l'espace, une découpe abstraite voire géométrique d'où surgissent des figures isolées dans leur déchirement visuel ou sonore : une humanité souffrante et gémissante tendue dans l'énergie d'un cri. Chez Nauman, l'oreille est sollicitée à la limite du supportable parfois. Chez Bacon c'est l'œil qui est pris à témoin. Chez les deux le contraste est absolu entre l'objet figuré et la cadre qui sert de support. Nul effet de fond : il est toujours réduit à son minimum de son esthétique formelle. Cette sobriété quasi ascétique n'en donne que plus de force à l'existence figurée. « *Ce que je veux faire*, disait Bacon, *c'est déformer la chose et l'écartier de l'apparence, mais dans cette déformation, ce que je veux faire, c'est restituer le sujet dans le système nerveux, c'est le rendre aussi fort qu'on le trouve dans la vie* ».

Le peintre raconte comment la forme que prend chez lui la figuration humaine est née d'une séquence du film d'Eisenstein, « *Le cuirassé Potemkine* ». Il cherchait alors ce qui, dans le corps, donnait son unité et pouvait permettre ainsi de le représenter sans en tuer la vie : le gros plan sur la bouche grande ouverte figée par l'horreur de la nourrice atteinte par un tir et laissant le landau qu'elle tenait dévaler les escaliers amenant au port d'Odessa, allait agir comme une révélation. C'est dans cette ouverture de la bouche que s'originait ce qui donnait consistance à un corps. « *J'ai toujours été ému par les mouvements de la bouche et des dents : j'ai toujours espéré, en un sens, être capable de peindre la bouche comme Monet peignait des couchers de soleil* ». Il continuait : « *J'ai espéré faire un jour la meilleure peinture du cri humain. Je n'en ai pas été capable, c'est bien mieux chez Eisenstein* ».

L'horreur de ce qui est représenté est toujours transcendé par la beauté de la couleur et de l'esthétique du cadrage. Dans une période de sa vie, Bacon se trouvait tellement pauvre qu'il était contraint de peindre sur l'envers de ses toiles. Il a alors découvert que la surface non apprêtée donnait une plus grande luminosité aux couleurs. Il a ainsi continué à recourir à la toile sans apprêts.

La confrontation entre deux artistes donne souvent un avantage à l'un des deux. Il y a 22 ans, la fondation Maeght avait ainsi réuni Francis Bacon et Lucian Freud. La proximité des deux œuvres était intéressante mais ne créait pas de réel effet. Au contraire, la somptuosité des couleurs du premier et l'originalité de ses mises en page nuisait aux peintures du second : ses couleurs devenaient plus ternes et ses compositions plus convenues. Entre Nauman et Bacon, ce n'est pas le cas car ils sont dans des techniques et des figurations très diverses. C'est vrai que les toiles de Bacon ont une force que ne possèdent pas les vidéos, les néons ou les mises en scènes de Nauman ; mais l'anglais donne un intérêt aux œuvres de l'américain que nous n'aurions probablement jamais découvert sans cette confrontation que nous offre le musée Fabre.

Le blog de Jean MATOUK :
« Comment ne plus avoir à tirer au sort les étudiants ? »



Jpeg charentelibre.fr

Notre ami Jean Matouk nous autorise à diffuser ses blogs de L'Obs. Nous vous proposons ces extraits de celui du 21 juillet.

« Faut-il, ou non, instaurer la sélection à l'Université, comme celle qui a toujours été « de soi » pour les grandes écoles, ce qui, d'ailleurs, a instauré en France, une fracture sociologique qui court sur toute la vie de travail.

On voudrait pouvoir répondre de manière sûre ! Malheureusement une lacune statistique incompréhensible interdit toute comparaison internationale ce qui est une exigence pour tout raisonnement dans ce domaine. Cette lacune est d'ailleurs probablement liée à cette dualité « grandes écoles-universités », qui est proposé après le baccalauréat. Comme en témoigne le tableau C3-1 des Regards sur l'Education de l'OCDE 2016, la France, avec cinq autres pays, ne figure pas dans le classement « Taux de premier accès à l'enseignement tertiaire ». On sait qu'il est de 95% en Nouvelle Zélande... 88% au Danemark... 70% en Slovénie... 60% en Allemagne, et en moyenne dans 22 pays de l'Union européenne, 40% en Italie et 30% au Luxembourg, mais pour la France ce n'est pas renseigné ! ... Mais si l'on considère le tableau A2.1 du même ouvrage qui chiffre le taux d'obtention d'un diplôme à la fin du secondaire (Baccalauréat en France, Abitur en Allemagne...), celui-ci est tellement plus élevé qu'ailleurs, qu'on peut quand même conclure à un taux d'entrée en faculté également assez élevé chez nous. Ce qui est confirmé indirectement par le montant de nos dépenses pour l'enseignement supérieur en milliers de dollars.

Il y a donc sureffectifs d'étudiants à l'entrée de l'Université par rapport aux places disponibles, ce qui a conduit au scandale du tirage au sort. Lequel a comme écho un échec de 46,2% (43,8% en 2012-2013) des étudiants en fin de première année de licence ; ils doivent redoubler , avec finalement 25% (27,7 en 2012-13), qui renoncent définitivement. C'est un temps perdu pour l'étudiant, et un gaspillage de fonds publics, tous deux inadmissibles.

... Depuis des années, les présidents d'Université demandent une sélection, mais la menace des syndicats étudiants contre toute tentative de diminuer de manière autoritaire le nombre d'étudiants admis, a suffi jusqu'à présent à instaurer la sélection.

Dans sa campagne Emmanuel Macron a annoncé l'établissement de « prérequis » pour entrer à l'université. Le mot ayant changé, les syndicats étudiants admettent le principe, mais ont ajouté que s'il s'agit d'instaurer la sélection sous un autre nom, leur mobilisation serait immédiate comme elle l'a été plusieurs fois dans les vingt dernières années. Et tous les gouvernements craignent les mobilisations étudiantes, qui récupèrent plus facilement que d'autres l'assentiment populaire de citoyens-parents inquiets.

Il est vrai que cet afflux sur la mauvaise filière « bac pro-université » tient, pour une bonne part, au fait que l'apprentissage n'absorbe pas, très en amont, suffisamment d'élèves du collège. Les causes en sont multiples. Refus des parents d'admettre cette sortie en vie active ! Insuffisance de places d'apprentis ! Manque de formation aux métiers d'avenir ! Autre cause, paradoxale : la sélection à l'entrée des BTS pour les « bac pro », sauf dans le tourisme et le commerce déjà bien pourvus, qui les renvoie vers l'université.

Mais, malgré ces causes auxquelles il appartient aux parents et administrations de remédier, la sélection est absolument nécessaire, et les lycéens et étudiants doivent comprendre qu'en la refusant obstinément, ils nous conduisent tout droit au développement des universités privatisées, payantes, que pourront assumer les parents aisés, mais auxquelles les autres n'auront accès qu'en s'endettant pour des dizaines de milliers d'euros, qu'ils remboursent sur vingt ans, comme aux Etats-Unis ?

Si nous voulons garder un système universitaire financé à 85% sur fonds publics, avec une participation étudiante minime, la sélection est inévitable. Les budgets publics seront incapables de suivre l'augmentation actuelle de la démographie étudiante, de 30.000 par an, et la qualité de l'enseignement s'en ressentira.

... La sélection ne consisterait pas à interdire arbitrairement tout espoir d'études supérieures à certains étudiants. Elle consisterait à orienter plus tôt et mieux, en tenant compte bien sûr des aptitudes, des goûts, mais aussi des débouchés.

Pour être précis, par exemple, la filière du bac professionnel ne devrait conduire aucun étudiant à s'inscrire dans une faculté, mais à trouver directement un emploi avec le bac, ou à poursuivre en BTS.

L'université française « produit chaque année, bien plus de juristes, que l'enseignement, les « barreaux d'avocats » les écoles de magistrats, ne pourront en absorber ... On aura beau multiplier les interventions de « psy » pour le moindre accident de la vie, l'Université en produit beaucoup trop ... Même constat en sociologie, un peu moins en sciences politiques.

Les goûts des élèves et étudiants, certes, doivent être pris en compte, mais pas plus que les besoins qu'exprimera la société quand ils sortiront de l'enseignement.

A cet égard, une société de plus en plus « technologique » a de plus en plus besoin de jeunes formés aux sciences. Or, nous manquons de chercheurs et d'ingénieurs. Les jeunes qui suivent la filière S et qui sont de plus en plus nombreux, « boudent » trop souvent les filières d'ingénieurs, et ceux qui les suivent ont tendances à boudier ensuite les carrières d'ingénieur, au profit de la finance, ou de la mercatique.

Il est quand même étonnant que la France, avec 11 médailles Fields (Etats-Unis 13-Russie 9), et de nombreux prix Nobel en physique-chimie, ne parvienne pas à produire plus d'enseignants et chercheurs en mathématiques et sciences. C'est certainement une question de pédagogie pour en donner le goût, et non pas pour faire de la section S un « passeport » pour de tout autres débouchés.

Mais la principale réforme qui décongestionnerait les universités serait de garantir à tout jeune citoyen au sortir de l'enseignement, que ce soit à quinze ou à vingt-cinq ans, comme je l'ai évoqué précédemment, que, grâce à deux ou trois années sabbatiques sur sa vie active avec revenu garanti, il pourra se « transformer » et donc progresser dans sa vie professionnelle, ou en changer. Il ne sera alors plus grave du tout, de ne pas « avoir » son bac, ni de ne pas rentrer à l'université, puisque ces années sabbatiques permettront d'en obtenir largement l'équivalence en débouchés par la suite ».

RAPPEL :

Avec cette Lettre de Juillet nous atteignons notre 50^{ième} numéro : nous vous adresserons le recueil de nos 50 éditoriaux dans notre édition d'août.

Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ... N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : mentor.jch@numericable.fr.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site www.montpellier-2020.fr : vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de nos manifestations locales, des comptes rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !

BULLETIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Profession ou statut social :

Habitant

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

S'acquitte de la somme de 25 €

Au titre de l'année 2017 et est membre de l'Association MONTPELLIER 2020

Payable par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »

Adresser à **2 rue Jeanne d'Arc, MONTPELLIER, 34000**

Fait à :

le :

Signature :